



REGLEMENT SPORTIF GENERAL



A) - CATÉGORIE

- Equipes U9 (année de naissance 17/18) françaises et équipes étrangères de la même catégorie d'âge masculin et féminin
- Equipes U11 (année de naissance 15/16) françaises et équipes étrangères de la même catégorie d'âge masculin et féminin
- Aucune équipe ne pourra participer en intégrant des joueurs de catégories d'âge supérieures. - Vérification des licences : Une liste de joueurs / joueuses avec leur numéro de licence sera demandé à chaque équipe.

B) - REGLES DU JEU

- Défense : individuelle tout terrain uniquement.
- Durée des matchs : 2 x 6 minutes : temps non décompté sauf pour les finales 2 x 6 minutes temps de jeu « décompté ».
- Règles générales (code de jeu F.I.B.A.)
- Règles particulières :
 - Élimination à 6 fautes personnelles.
 - Une faute disqualifiante et 2 fautes techniques entraîneront 1 match de suspension à effet immédiat.
 - Arrêt du chronomètre : - pendant la dernière minute du match et de l'éventuelle prolongation.
- sur temps mort
 - Pas d'arrêt du chronomètre :
 - sur les lancers-francs
 - sur changement de joueur
 - Modalités de changement : doit se faire à l'extérieur du terrain devant la table de marque, le joueur sortant autorise son coéquipier à le remplacer en lui tapant dans la main.
- 1 temps mort autorisé par match.
- En cas d'égalité lors d'un match à élimination directe : prolongation 1 x 2 minutes. En cas de nouvelle égalité au score à l'issue de la prolongation, c'est le " point en or " (1er point marqué après un entre-deux au centre du terrain) qui départagera les deux équipes.

C) - ARBITRAGE :

Le club organisateur à la possibilité de demander à chaque équipe participante de fournir un arbitre.

D) – CLASSEMENT

- 1 - 3 points par match gagné et 1 point par match perdu.
- 2 - En cas d'égalité de points entre deux équipes de la même poule, prise en compte:
 - a - du nombre de matchs gagnés
 - b - du point avérage particulier (match qui les a opposées)
 - c - du nombre total de points marqués (meilleure attaque)
 - d - du nombre total de fautes commises
- 3 - En cas d'égalité de points entre trois équipes de la même poule, prise en compte :
 - a - du nombre de matchs gagnés.
 - b - du point avérage particulier (matchs qui les ont opposées)
 - c - du nombre total de points marqués (meilleure attaque)
 - d - du nombre total de fautes commises

En cas de réclamation d'un responsable d'équipe, la décision sur le litige sera prise, immédiatement, par le responsable technique de l'organisation et les officiels de la rencontre (table de marque et arbitres). Cette décision ne sera pas contestable.

Pour plus de renseignements, ne pas hésiter à prendre contact avec l'USM SARAN BASKET, usmsaranbasket@gmail.com – 06.14.29.46.43.